

La Haute cour de justice irlandaise déboute Facebook dans une affaire liée aux transferts des données personnelles

Union européenne Elle saisira la Cour de justice de l'UE, au grand dam du réseau social.

La Haute cour de justice d'Irlande a rejeté vendredi une demande de Facebook de bloquer la saisine de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire de la sécurité des transferts de données personnelles entre l'Europe et les États-Unis opérés par le géant américain.

L'affaire avait initialement été portée devant le régulateur irlandais de l'Internet (DPC) par le juriste autrichien Maximilian Schrems, qui estimait ses données moins protégées une fois transférées aux États-Unis, en mettant en avant qu'elles pouvaient être réclamées par des agences d'État au nom de la sécurité nationale. Max Schrems, figure de la lutte pour la protection des données personnelles et fondateur de l'ONG NOYB (*None of your business*, "Ce ne sont pas vos affaires", en français), souhaitait faire interrompre le flux de données entre le siège européen de Facebook, basé en Irlande, et sa maison-mère en Californie.

En octobre 2015, suite à une plainte déposée par M. Schrems devant l'autorité irlandaise de contrôle, la CJUE avait invalidé la décision de la Commission européenne constatant que les États-Unis assurent un niveau de protection adéquat aux données à caractère personnel transférées. La CJUE avait alors prié la Haute cour de justice irlandaise d'examiner la plainte de l'Autrichien avec diligence.

Fin 2017, la Haute cour de justice irlandaise, saisie par la DPC, avait demandé à la Cour de justice de l'UE qu'elle rende une décision préliminaire sur cette affaire, estimant pour sa part que les citoyens européens bénéficient d'une haute protection et qu'ils "ont droit à un niveau tout aussi élevé de protection de leurs données lorsqu'elles sortent de l'Espace économique européen".

Rendez-vous en juillet à Luxembourg

Facebook avait ensuite attaqué cette décision devant la Cour suprême irlandaise, qui, vendredi, a rejeté sa demande. La Cour de justice de l'UE se penchera en juillet sur ce dossier. Le jugement a été salué par Max Schrems. "Facebook a probablement encore investi des millions pour arrêter cette affaire. Il est bon de voir que la Cour suprême n'a pas suivi [ses] arguments", s'est-il félicité, cité dans un communiqué de NOYB. "Nous attendons maintenant avec impatience l'audience devant la Cour de justice (de l'Union européenne) au Luxembourg le mois prochain", ajoute-t-il.

Interrogé par l'AFP, le réseau social aux quelque 2,38 milliards d'utilisateurs mensuels actifs a également dit attendre avec "impatience" que la CJUE "statue à présent sur ces questions", affirmant que sa plateforme offre des "garanties importantes" pour la protection des données des Européens transférées à l'étranger. La confiance en la parole de Facebook est néanmoins minée par la série de scandales touchant à l'utilisation indue que fait le réseau social des données personnelles de ses abonnés. (AFP)